



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le huit septembre à vingt heures tente, le Conseil Communautaire de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc CALVET, Président.

LISTE DES DELIBERATIONS

N°	Objet de la délibération :	Vote
2026-73	Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2026	Approuvé
2026-74	Désignation d'un secrétaire de séance	Approuvé
2026-75	Retrait des délibérations n° 2026-66 et n° 2026-72 du 9 juin 2026 à la suite des observations du contrôle de légalité	Approuvé
2026-76	Tarif de la cantine	Approuvé
2026-77	Retrait de la délibération n° 2026-71 relative à un échange de parcelles à la suite des observations du contrôle de légalité	Approuvé
2026-78	Echange de terrain – Zone activités Montplaisir	Approuvé
2026-79	Répartition du FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et communales)	Approuvé
2026-80	Reversement d'une part de DGF aux communes	Approuvé
2026-81	DETR 2026 - Programme de Modernisation de la voirie	Approuvé
2026-82	Règlement intérieur du conseil communautaire	Approuvé
2026-83	Remboursement des frais de bail à la SCM Malaterre	Approuvé
2026-84	Convention de gestion locative avec Aveyron Habitat	Approuvé
2026-85	Création d'une société publique locale (SPL) agence départementale de l'attractivité et du tourisme de l'Aveyron : souscriptions des actions – approbation des statuts – désignation du représentant aux assemblées	Approuvé